



l'enquête publique
au cœur des projets

La Compagnie Nationale des Commissaires Enquêteurs

Version Janvier 2026

Son identité

Association de type loi 1901

Elle s'est constituée en 1986 à la suite de la promulgation de la loi relative à la démocratisation des enquêtes publiques et à la protection de l'environnement, dite "loi Bouchardéau" du 12 juillet 1983.

Elle est aujourd'hui la seule instance nationale qui regroupe des commissaires enquêteurs (2 600 adhérents).

Le but de son fondateur (René BOURNY)

Regrouper les commissaires enquêteurs souvent trop isolés, les assister dans leurs missions et promouvoir l'enquête publique.

Organisée sous la forme d'une fédération d'associations territoriales.

La structure de la CNCE comporte 2 niveaux

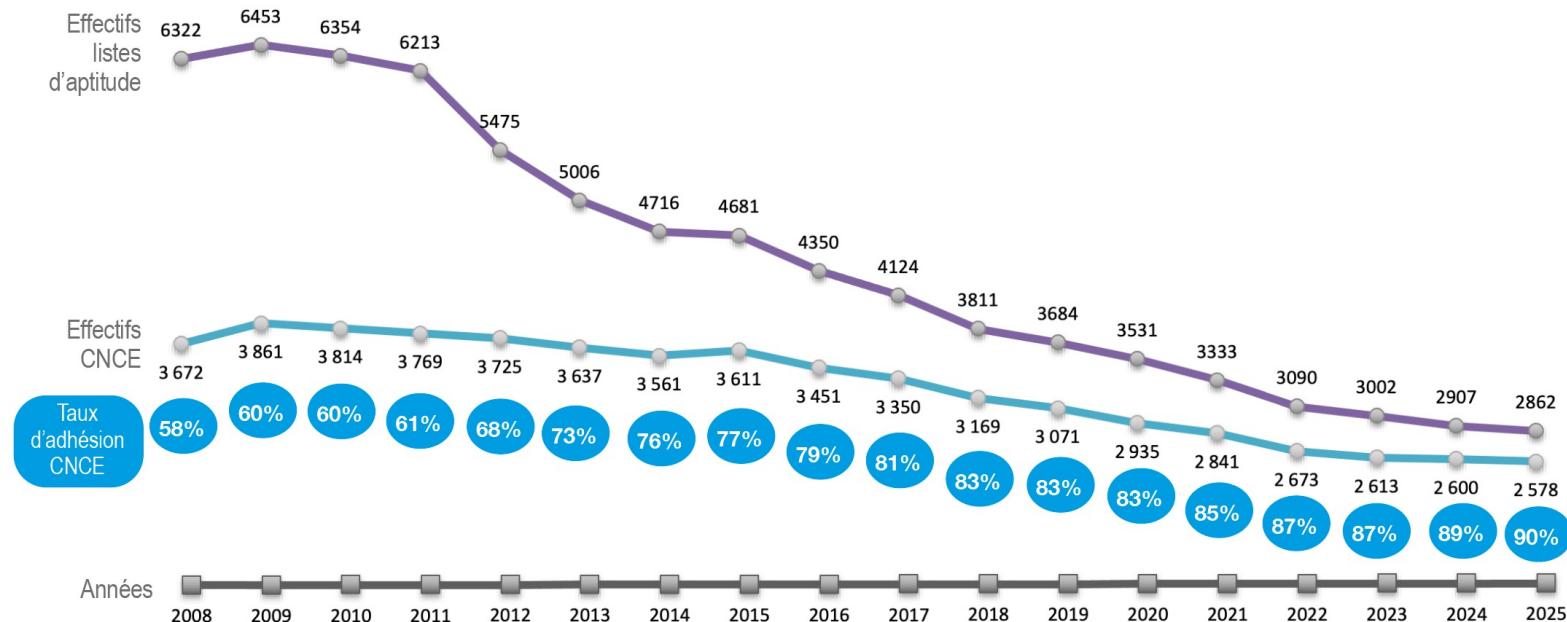
- **Niveau national** (site internet: <https://www.cnce.fr>)
 - Siège : 10 Avenue Léon Blum à Montbéliard (25200)
 - Présidente Marie-Céline Battesti
 - Un bureau, un conseil d'administration et des référents techniques (assistance)

• Niveau territorial

La CNCE compte **32** compagnies territoriales (dont 5 en outre mer). Leurs présidents sont membres du CA. En outre, dans le périmètre de ces compagnies territoriales on trouve **13** compagnies départementales.

Quelques chiffres

Représentativité de la CNCE



Son rôle

- **Interlocutrice permanente de l'État et des pouvoirs publics**, la CNCE affirme au fil des ans avec force et détermination sa représentativité et sa capacité à servir l'utilité publique et l'intérêt général.
- **Consultée sur la rédaction des nouveaux textes**, la CNCE apporte sa connaissance du terrain et fait part de ses réflexions et suggestions sur la pratique de l'enquête publique.

Son rôle

- Contribuer à améliorer l'enquête publique et à favoriser la participation du public ;
- Défendre les intérêts collectifs et individuels de ses membres ;
- Concourir à l'information permanente de ses adhérents pour renforcer leurs compétences ;
- Aider et accompagner les compagnies territoriales dans leurs actions, notamment par l'organisation d'ateliers, d'assises et différentes formes de rencontres.

Les outils d'accompagnement élaborés par la CNCE

- ***Guide de l'enquête publique*** (édition 2018, actualisée en 2025)
- ***La rédaction des conclusions motivées*** (Essentiel – 11/2023)
- ***La dématérialisation de l'enquête publique en 3 clics*** (hors série n° 1 – 06/2017)
- ***Les enquêtes de voirie*** (hors série n° 2 - 04/2021)
- ***Guide pour les enquêtes publiques captages d'eau destinée à la consommation humaine*** (09/2021)
- ***Un service d'Assistance*** (22 référents)
- ***La mise à disposition de formateurs*** dans les structures territoriales
- ***La charte de déontologie*** qui s'adresse à tous les commissaires enquêteurs adhérents à une organisation territoriale de la CNCE (actualisée en mars 2025).

Publication périodique : le bulletin « L'enquête publique »



Sa mission essentielle aujourd’hui

- Montrer qu’au fil des réformes qui l’ont encadrée et en dépit des nombreuses critiques dont elle fait l’objet, l’enquête publique constitue indéniablement une avancée démocratique et garde toute sa pertinence.
- Affirmer que le commissaire enquêteur a un rôle fondamental et qu’il reste l’interface privilégiée du public dans des projets de plus en plus complexes et face à des dossiers de plus en plus techniques et volumineux.